

DU COTE DES ASSOCIATIONS (suite)

AR REDADEG 2016

« Ar Redadeg » est un relais pédestre convivial de 1700km se courant à allure réduite (footing) à travers la Bretagne pour soutenir le Breton.

Cette course traversera la commune de Ploudalmézeau, le **mercredi 4 mai vers 21h30**. Nous invitons tous les habitants (bretonnants, non-bretonnants, associations, commerces,...) à se mobiliser autour de cet événement.

La municipalité ainsi que l'association... sponsorisent un kilomètre dans le bourg. Venez courir avec eux au milieu de la nuit, ou les soutenir sur le bord de la route !

Le soir il y aura un grand fest-noz à Plouguerneau.

Deuit en hent ganeomp, evit ar brezhoneg hag evit ar blijadur !

Renseignements : maelthepaut@hotmail.com ou 06.23.32.78.70

Site internet : <http://ar-redadeg.bzh>

HERITAGE ET CULTURE

L'association Héritage et Culture organise un LOTO, animé par Christiane, le **Samedi 30 Avril 2016** à 20h à la Halle multifonctions de Ploudalmézeau.

Nombreux lots dont plusieurs bons d'achat : 1 de 300€, 1 de 150€ et de 100€ et autres montants, une tablette numérique, un aspirateur balai, 1 lecteur Mp3/4, 2 cafetières Senséo, nombreuses escapades maritimes et autres lots.

Ouverture des portes à 17h. Café, crêpes, gâteaux sur place.

COMITE DE JUMELAGE

A l'occasion du week-end du jumelage, le comité organise le **samedi 30 avril**, une excursion au Château du Taureau et à Morlaix.

Au programme : le matin, traversée commentée vers le Château du Taureau, déjeuner à St Pol de Léon et l'après-midi, visite guidée de la ville de Morlaix.

Tarif pour la journée : 55 €.

Si vous souhaitez y participer, tél. au 02 98 48 09 22

(jumelage.ploudal@gmail.com)

LES RENDEZ-VOUS SPORTIFS

VIREES NORDIQUES

Prochaine sortie sur Le Conquet circuit N°13 Presqu'île de Kermorvan. **Dimanche 10 avril** départ du local à 8h30 ou à 9h du parking de la presqu'île de Kermorvan, c'est le premier parking à droite au bord de la route de la presqu'île.

Jedi 14 avril départ du local à 13h30 ou sur place 14h.

E.S.P.K.

Dimanche 10 avril

Seniors A : se déplacent à Bourg Blanc, match à 15h30

Seniors B : reçoivent St Pabu, match à 15h30

Seniors C : forfait général de Bénétou

Seniors D : reçoivent Gouesnou, match à 13h30

Loisirs : forfait général de Plouzané

BADMINTON DE LA CÔTE DES LÉGENDES

Badminton de la Côte des Légendes - BCL29-Ploudalmézeau

Mercredi 13 avril 2016 (2ème mercredi des vacances de Pâques)

Stage Jeunes de Badminton Débutants et Confirmés: Initiation - Découverte et Perfectionnement, de 10h à 17h à la salle du Coum de Portsall.

A partir de 9 ans. Pré-inscription (obligatoire) et renseignements: 06.33.70.92.93. Frais d'inscription: 10€/joueur licencié au club ou 15€/joueur non licencié au club.

SECOURS CATHOLIQUE IROISE

L'équipe "IROISE" du Secours Catholique apporte son soutien aux personnes ou familles en difficulté.

Quelques bénévoles collaborent à ce soutien en quatre étapes : L'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion.

Dans quel but ?

Faire reculer la pauvreté, la misère, la précarité, la solitude, en apportant des aides diverses et en finançant des projets grâce à vos dons.

Chaque jour nos bénévoles font face à des situations multiples d'urgence, luttent contre la misère et l'exclusion, accompagnent dans la durée les personnes en difficulté, développent et renforcent les solidarités pour aider les plus démunis à se reconstruire et à vivre dans la dignité.

Quelles actions ?

Actions locales : aide aux personnes en difficulté.

Action Internationale : appui de coopératives de femmes des quartiers périphériques de Nouakchott en Mauritanie.

Où sont-ils ?

Les bénévoles sont répartis sur le secteur Iroise : Ploudalmézeau, Lampaul-Ploudalmézeau, Plourin, Brèles, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Lanildut, Porspoder, Landuvez, Milizac, Lanrivoare, St Renan, Guipronvel, Tréouergat, Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu, Plouguin, Ploumoguier, St Pabu, Ouessant et Molène.

Ploudalmézeau : Accueil le **jeudi après-midi** uniquement sur rendez-vous : Halle Multifonctions rue st Vincent Ferrier.

Permanence : St Renan le dernier Samedi du mois de 10h30 à 11h30
Presbytère de st Renan. Secours catholique : 06 87 12 70 81.

KAN AR MOR

Jedi 28 avril

Tous les adhérents sont conviés au repas de printemps.

Il sera servi le **Jedi 28 avril 2016** salle polyvalente de Portsall, à partir de 12h45. Prix : 23€.

Inscription avec règlement (chèque) le jeudi au club ou tél.02.98.48.67.54 jusqu'au **21 avril**, dernier délai.

ARZELLIZ FOOTBALL

Dimanche 10 avril

Seniors A : reçoivent Lanrivoaré, match à 15h30

Seniors B : reçoivent Gouesnou, match à 13h30

Loisirs : reçoivent Ploumoguier, match à 10h

TO2P : TEAM OXYGENE PLOUDAL PORTSALL

samedi

Ecole de vélo : pas d'encadrement assuré pendant les vacances scolaires

section VTT : samedi : rdv 9h00 au camping pour finaliser la préparation des circuits de la randonnée club.

Après midi : participation et encouragement sur le "Circuit d'Armorique"

dimanche

3ème édition de notre randonnée "**Entre Terre et Mer**". Différents circuits VTT au départ du camping de Tréompan à partir de 8h30. Nouveauté cette année : 2 circuits marche (8 et 13 Kms). Ouvert à tous.

Collation à l'arrivée

dans les agendas :

chaque mercredi matin : sortie route. Départ 9h00

Dimanche 17 avril : Ecole de vélo : compétition à Plestin les Grèves.

section adulte : Participation (signaleurs) lors du passage du TRO BRO LEON sur la commune

Samedi 23 avril : organisation de la 3ème manche du challenge Penn Ar Bed jeunes (Courses VTT de 6 à 14 ans) dans l'enceinte du camping;

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS PAROISSIALES

Horaires des messes :

Samedi 9 avril à 18h : Lampaul-Ploudalmézeau et Milizac

Dimanche 10 avril à 10h30 : Ploudalmézeau, Saint-Pabu et Saint-Renan

PASSAGE À LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION

Passage à la télévision Haute Définition le 5 avril

Le passage à la TNT HD permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image car la totalité des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront alors diffusées en HD.

Ce passage implique pour le téléspectateur une double démarche : d'abord, une vérification préalable et, au besoin, une adaptation de son équipement ; puis, le 5 avril, un réglage de son téléviseur.

Compte tenu des opérations techniques qui seront effectuées sur l'ensemble du réseau de télévision dans la nuit du 4 au 5 avril, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront procéder à une recherche des chaînes sur leurs téléviseurs à partir du 5 avril. Il s'agit d'une manipulation simple à réaliser, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur.

Pour aider les publics les plus fragiles, l'ANFR met à disposition des aides :

- Une aide à l'équipement TNT HD, d'un montant de 25€ TTC, pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel ;

- Une assistance de proximité, avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour aider les foyers composés de personnes de plus de 70 ans, ou ayant une incapacité permanente de plus de 80%, à brancher leur(s) adaptateur(s) TNT HD préalablement acquis et à leur montrer comment procéder à une recherche des chaînes. Une prise de rendez-vous est nécessaire en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Ces deux aides sont accordées si les téléspectateurs reçoivent la télévision exclusivement par une antenne râteau.

L'ANFR met également à disposition du public son centre d'appel, le 0970 818 818 (appel non surtaxé), pour toute question.

INFORMATIONS URBANISME

PLANTATIONS : Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur des plantations :

- 0,5 m pour les plantations d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m

- 2 m pour les plantations de plus de 2 mètres de haut

Si les voisins sont copropriétaires des plantations, chacun doit entretenir son côté et peut même les détruire jusqu'à la limite de propriété sous réserve de construire un mur sur cette limite. Par ailleurs, la coupe des branches des arbres et des arbustes qui avancent sur la propriété voisine relève de la responsabilité du voisin « planteur » ; celui-ci doit entretenir ses arbres. Le voisin gêné peut le contraindre à couper les branches si elles avancent sur sa propriété, mais il n'a pas le droit de les couper lui-même. En revanche, si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur sa propriété, le voisin peut librement les couper ; la taille doit se faire à la limite de sa propriété.

AUTORISATIONS D'URBANISME : Il est rappelé que les personnes qui ne respectent pas les prescriptions contenues dans les autorisations d'urbanisme, en terme de hauteur, de clôture ou de recul, ou toute autre obligation, engagent leur propre responsabilité. Ceci vaut également pour toute construction édifiée sans autorisation préalable.

ENTRETIEN DES TERRAINS : Il est rappelé aux propriétaires de terrains non bâtis qu'ils sont dans l'obligation de les entretenir. En cas de non-entretien, l'Autorité Territoriale a le pouvoir de contraindre les propriétaires à remplir leurs obligations ou de faire exécuter les travaux aux frais des contrevenants.

Merci de votre compréhension.

ECOLE DIWAN

Ecole Diwan de Ploudalmézeau / Skol Diwan Gwitalmeze

Portes ouvertes / Doriou Digor

Digor e vo skol Diwan Gwitalmeze d'ar familhoù dedennet gant un deskadurezh divyezhek brezhoneg/galleg "dre soubidigezh" d'ar sadorn **23 a viz Ebrel** etre 9e30 ha 12e30.

L'école DIWAN ouvrira ses portes aux familles intéressées par l'enseignement bilingue breton/français "par immersion" le **samedi 23 avril** de 9h30 à 12h30.

A cette occasion, l'équipe pédagogique et l'association des parents d'élèves recevront les familles désireuses de visiter l'école et de découvrir son fonctionnement ainsi que la pédagogie qui y est mise en œuvre (à noter que les élèves seront en cours ce matin-là). Un temps d'échange permettra également aux intéressés d'aborder des questions telles que : l'intérêt du bilinguisme breton/français, comment accompagner son enfant si on ne parle pas breton, l'apprentissage de la lecture, l'apprentissage de l'anglais et toute autre question concernant l'école au quotidien.

Bon à savoir : l'école est ouverte aux familles tout au long de l'année scolaire sur rendez-vous ; possibilité de visite chaque mardi aux heures scolaires ainsi que chaque jour de classe après 16h30.

Titouroù / Renseignements : Mme Jacq-Perrot Joëlle, renerez / directrice 02.98.48.18.30 pe 06.11.53.60.49, skol.gwitalmeze@wanadoo.fr

Skol / Ecole Diwan, 3, Straed / Rue Cullompton
29830 Gwitalmeze / Ploudalmézeau

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Le délai d'obtention pour une **carte d'identité** est actuellement de **6 semaines**.

RECENSEMENT MILITAIRE NATIONAL

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement c'est obligatoire

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Se présenter en Mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

RAPPEL RÉGLEMENTATION

UTILISATION APPAREILS SONORES

Par arrêté municipal n° 2007-267 en date du 16 Octobre 2007, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que notamment tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30

- Les samedis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

BRULAGE DES VÉGÉTAUX

Le brûlage des végétaux (herbes, résidus de taille et d'élagage) est interdit toute l'année, sur le territoire communal (application des dispositions de la loi Grenelle)

Par ailleurs il est interdit de déposer ces mêmes déchets sur la voie publique ou en limite de parcelle voisine.